



© Ch. Guay et P. Enjevin, juillet 2009

... au fil de la Dore

Initiation pêche à la mouche sur la Dore, Saint-Gervais-sous-Meymont

Mon lien à cet endroit est à la fois professionnel et en rapport avec mes convictions personnelles. J'ai toujours pensé que ces animations permettaient de sensibiliser les enfants à la rivière et de les rapprocher de leur environnement.

Je vois des enfants très attentifs à ce qu'ils font : une fille est en pleine action et un garçon regarde ;

les filles apprennent mieux que les garçons ces gestes de pêcheurs. Ensuite, il y a une belle rivière : eau transparente, rive propre, végétation naturelle. Une image idyllique en apparence, mais les apparences sont trompeuses. Demain, on pourrait avoir plus de pêcheurs sur la Dore car les choses changeront de toutes façons et dans le sens positif. Ça ne peut être pire que la situation actuelle, excepté que la plage de galets pourrait s'agrandir...

Il y a des informations cachées dans cette photo. Si un enfant prenait un poisson, il devrait le rejeter à l'eau car il y a une pollution sur ce secteur de la Dore qui rend les poissons impropres à la consommation. La ressource n'est pas inépuisable. Pour que le banc de graviers ne s'agrandisse pas, il faut un bon partage de l'eau entre ce qui doit rester à la rivière et ce qui doit être prélevé.

À partir du décret d'interdiction de consommation du poisson, j'ai constaté une chute importante de la fréquentation des pêcheurs. À une époque, et grâce au chemin de fer, beaucoup de pêcheurs de la région thiernoise venaient à Pont-David pour pêcher la truite. Demain, on pourrait retrouver cet attrait du tourisme de pêche avec une gestion adaptée grâce aux quotas de capture par exemple.

Les mesures qui vont être arrêtées dans le SAGE, et qui ne sont actuellement que des mots, sont les bonnes. Elles devront être mises en œuvre et trouver un écho auprès de toutes les collectivités.

Depuis 10 ans, il y a eu beaucoup de sensibilisation à l'environnement, notamment avec le Parc et l'Atelier Pêche Nature de la fédération de pêche qui a amené les enfants à une meilleure connaissance de la vie de la rivière que celle qu'en ont leurs parents.

Aujourd'hui, il faut que les communautés de communes prennent la compétence sur l'eau et qu'elles emploient des personnes capables de faire l'interface entre le SAGE et les élus. À mes yeux, le SAGE est le seul outil de travail qui offre la cohérence nécessaire, à savoir l'échelle du bassin versant : toute action, même très locale décidée par une collectivité (commune par exemple) peut avoir des conséquences sur l'ensemble du bassin.

Nouari Boulemkali, agent de développement des milieux aquatiques à la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme.





© Jean-Claude Dassaud, mai 2009

... au fil de la Dore

Le ruisseau des Planchettes à Moulin-Chalet, Saint-Victor-Montvianeix

Je connais bien ce secteur où j'ai pêché avant même qu'il soit planté et j'y suis revenu lors de la réflexion sur la création du sentier de Margault-la-Truite.

Cette image nous montre le sol désertique d'une plantation de résineux et une rivière qui y serpente. On voit également un panneau « Réserve de pêche » qui indique la présence d'une frayère dans une prairie en amont. J'ai connu ce ruisseau très poissonneux et j'ai fait cette photo pour montrer que sous les résineux, pas de mousses, pas de champignons, pas (ou peu) d'insectes. C'est le désert quasi absolu ! Le manque de végétation conduit au ravinement des sols et à l'apport important de sable dans le lit de la rivière.

Lorsque cette forêt aura été exploitée, je crains fort que le propriétaire n'y replante des résineux !

Ces plantations ont de nombreuses conséquences. Tout d'abord sur l'acidification du sol et de l'eau. Je pense notamment que cela a eu un impact sur la disparition des écrevisses, ces animaux ayant besoin de calcaire pour leur carapace.

L'absence de végétation au sol qui ne permet pas le stockage de l'eau, la domination d'essences comme le douglas qui sont de véritables pompes à eau, (en été, cet arbre peut consommer jusqu'à 100 l d'eau par jour), tout cela fragilise les cours d'eau en période d'étiage.

Ces milieux sont devenus très pauvres en insectes aquatiques et aériens : auparavant les éphémères et les sauterelles pullulaient.

Ces espaces ne sont plus gérés. Jadis à la place des arbres, il y avait des prairies quadrillées de canaux d'irrigation, cela permettait de répartir l'eau en cas de crues.

Les paysages se sont fermés et c'est très dévalorisant pour la région. Le clocher du village voisin, qui n'est pourtant pas

très loin, n'est maintenant plus visible. Il n'y a plus de point de vue.

Cette situation est due au déclin de l'agriculture et à la mauvaise répartition des aides de la PAC¹. Plutôt que d'en faire profiter les grands céréaliers, on ferait mieux d'aider les agriculteurs de moyenne montagne.

Il faut réorienter l'agriculture et relancer l'élevage cela permettra un entretien des paysages. Il est quand même anormal que l'on soit obligé d'importer du lait bio pour faire face à la demande, on pourrait le produire ici !

Je sais bien que l'on ne pourra pas tout remettre en culture et si l'on boise il faut le faire avec des essences locales de feuillus et des sapins pectinés par exemple. Il faut aussi imposer aux propriétaires forestiers de réserver un ou deux rangs de feuillus en bordure des routes et des ruisseaux. Restaurer notre cadre de vie et avoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, c'est un beau projet non ?

Concernant l'agriculture, il faut des décisions aux plans national et européen ; quant aux boisements, il faut prendre des

mesures au plan local et commencer par respecter les lois existantes.

En tant que président d'une AAPPMA², je siége à la Commission Locale de l'Eau, on y brasse pas mal de bonnes idées mais j'ai peur qu'elles restent des vœux pieux car j'ai des doutes concernant les financements des décisions qui seront prises.

Qui doit mettre la main à la poche ? Peu importe, ce qui compte c'est que les choses soient faites.

Les avancées sont lentes, très lentes mais elles existent. Malgré tout je ne suis pas optimiste à court terme.

Jean-Claude Dassaud, président de l'AAPPMA La Protectrice de la Durolle

¹ Politique Agricole Commune

² Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques



REGARD D'HABITANT



© Ch. Guy et P. Enjevin, juillet 2009

... au fil de la Dore

Base de loisirs d'Iloa, Thiers

Ce recul était un site de pêche très poissonneux où je me rendais. Ici la rivière a été gâchée tout comme l'argent public qui a été investi pour cette base de loisirs.

Sur la photo, seule une toute petite partie du plan d'eau est visible. En revanche, on voit très bien l'envasement de ce qui a été transformé en reculée de la rivière, le chenal d'amenée d'eau de la Dore, et au fond, les aménagements de la piscine en plein air. Celle-ci est désaffectée car elle a été malmenée par les crues. Pour réaliser cette base, le cours de la rivière a été détourné

par un enrochement : la dynamique fluviale a été cassée. D'ici à 5 ans, le site sera totalement envasé et l'on pourra le traverser à pied.

C'est vraiment dommage d'avoir massacrés un lieu de pêche remarquable où quantités d'oiseaux (bernaches, foulques et canards) séjournent régulièrement.

Cet envasement n'a pas d'incidence directe sur la qualité de l'eau mais, par contre, il faut être prudent quant à la composition des sédiments piégés ici, dont on ne sait pas ce qu'ils concentrent comme types de produits.

Sur le plan touristique c'est un échec. Les installations sont en vente mais endommagées. Qui désormais voudrait investir ici ? La rivière a perdu son charme et son attrait halieutique.

Je ne vois pas bien ce que l'on peut faire... Enlever les sédiments serait beaucoup trop coûteux.

Une grande partie serait emportée par la rivière et risquerait de perturber d'autres secteurs en aval. Il faudrait peut-être envisager de changer la destination touristique du site : en faire un lieu de promenade et de randonnée au bord de la rivière par exemple.

Sur la vallée de la Dore, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'autres erreurs de ce type. Comment a-t-on pu concevoir de construire quasiment dans le lit de la rivière sans penser aux impacts sur le milieu naturel et aux risques sur les équipements créés ?

C'est l'État par l'intermédiaire de la DDEA¹ qui donne son accord pour les travaux et aménagements sur les cours d'eau. Les AAPPMA² sont consultées et donnent leur avis... qui n'est jamais pris en compte. Il faudrait que dans les administrations concernées, les personnels qui contrôlent et formulent des avis, fassent confiance aux gens de terrain, comme les pêcheurs par exemple.

Ce qui est sûr c'est qu'il y a trop de dérogations, de passe-droit et aussi d'ambiguïtés sur certains textes législatifs. Si au moins ce qui s'est produit à Iloa pouvait servir de leçon !

Richard Dubusse, président de l'AAPPMA
La Protectrice de la Dore

1 Direction Départementale de l'Eau et de l'Agriculture

2 Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques





© Alain Fayard, août 2009

... au fil de la Dore

La vallée du Minchoux au Cros, Cunlhat

Je fréquente ce ruisseau une ou deux fois par mois en moyenne pour y pêcher. On a un enrichissement des bords de la rivière suite à une coupe à blanc des feuillus.

On voit la ligne verte des arbustes qui signale la présence d'un ruisseau, une plantation de conifères, des prés et une lande à fougère-aigle au premier plan. Je voulais montrer que le ruisseau disparaît sous une couverture végétale très dense, constituée des rejets des souches des arbres qui ont été abattus.

Le ruisseau est devenu inaccessible. Désormais, il va falloir attendre plusieurs dizaines d'années pour que de grands arbres étouffent naturellement buissons et arbustes et que le ruisseau soit de nouveau accessible aux pêcheurs.

Je ne sais pas s'il y a une influence sur la qualité de l'eau. En revanche, j'ai constaté l'apparition de zones humides sous la couverture végétale dense. C'est un point positif pour la mise en réserve de l'eau. L'absence de lumière au-dessus du cours d'eau conduit à la disparition des insectes et à l'appauvrissement en nourriture pour les truites qui désertent ces secteurs. Si les zones humides précédemment évoquées ont un rôle tampon, la végétation peut, elle aussi, freiner la progression de l'eau vers le ruisseau. C'est donc positif pour amortir le phénomène

naturel des crues. Ces pratiques de gestion sont, par contre, très dévalorisantes. Le paysage est désormais fermé, le regard est privé de la rivière et le pêcheur privé d'un parcours pour s'adonner à son loisir.

Si le propriétaire a toute liberté pour exploiter ses arbres, car aujourd'hui tout doit se faire vite donc mécaniquement, il pourrait faire différemment. À sa place, je garderais quelques grands arbres, puis je débroussaillerais à leur pied une ou deux fois par an pour conserver un milieu ouvert et un ruisseau poissonneux. Seulement ça réclamerait plus de temps de sa part et il n'est pas sûr qu'il en dispose.

Quand ça se fait, c'est plutôt rare. Je ne sais s'il y a des règles et des textes sur la manière de faire les

entretiens autour de la rivière, mais il serait utile que les jeunes agriculteurs reçoivent une formation pour ces interventions et plus globalement pour tous les travaux forestiers. Faut de temps et de moyens, ces missions autour de la rivière devraient être confiées à une équipe compétente en charge de la gestion des cours d'eau.

L'échelle communale est trop étroite car il n'y a pas continuité territoriale sur tout le cours d'eau, c'est plutôt le Parc qui devrait avoir ce rôle d'animation et de conseils.

Alain Fayard, chef d'atelier dans l'industrie et pêcheur



REGARD D'HABITANT



© Jean-Luc Ferret, juin 2009

... au fil de la Dore

Ruisseau de Tonvic à Trimouleyre, Chaumont-le-Bourg

J'ai un lien sentimental avec cette portion de rivière qui est sur nos terres. C'est un lieu agréable et très riche en flore et en faune.

Cette photo nous montre : en arrière-plan les monts du Livradois trop boisés et manquant d'espaces ouverts ; un ruisseau à l'eau limpide et claire bordé d'une haie côté sud ; un tas de branches à droite qui provient de la coupe de la haie

côté nord. Cette coupe d'ailleurs est trop sévère et risque de conduire à un déchaussement des arbres et à une attaque de la rive.

J'ai voulu montrer la nécessité de l'entretien des berges de la rivière, ce qui a été fait ici. Ce n'est pas toujours le cas, car bien que les propriétaires y soient contraints par la loi ils hésitent à le faire par peur de poursuites des sociétés de pêche ou de la police de l'eau.

Toutes les contraintes et les autorisations qu'il faut demander pour intervenir sur la rivière font l'effet inverse de celui souhaité, les agriculteurs se détournent du cours d'eau et celui-ci n'est plus entretenu comme il le faudrait.

Cet entretien et certains travaux, y compris sur le lit de la rivière (sortir du gravier par exemple), sont pourtant indispensables pour éviter que l'eau ne vienne inonder les champs dès la moindre

petite crue. Ils favorisent la bonne circulation de l'eau et aident à son oxygénation. Nous venons quelquefois nous promener en famille dans ce secteur, c'est quand même bien agréable de voir la rivière alors que près du terrain de sport de Marsac par exemple ce n'est que broussaille.

Sur une grande partie du bassin versant, les bords des cours d'eau sont mal entretenus, voire pas du tout. Il est urgent de réaliser un état des lieux sur l'ensemble de la vallée pour évaluer la nature des travaux à réaliser. Et il ne faut pas que la phase d'évaluation coûte plus cher que les travaux eux-mêmes !

Ensuite, je suis partisan d'une réalisation du gros œuvre par une entreprise privée et d'un entretien courant par les riverains, qu'on encouragerait et sensibiliserait grâce à une aide financière, calculée sur la base d'un prix forfaitaire au mètre linéaire.

Ce serait un moyen de sensibiliser les propriétaires. En revanche, l'enlèvement des embâcles, créés par tout le bois abandonné lors de l'exploitation forestière en amont, ne devrait pas être du ressort de ceux qui sont à l'aval.

Je verrais bien le Parc conduire la réflexion et cette étude. Ce serait aussi à lui de trouver les moyens financiers. Il est représenté dans chaque commune et il a les moyens en personnel... qui devrait être plus sur le terrain et moins dans les bureaux.

Jean-Luc Ferret, agriculteur



REGARD D'HABITANT



© Alain Juppe, août 2009

... au fil de la Dore

La Dore à La Colombe, Dore-l'Église

C'est un endroit où la Dore était très belle et où j'ai souvent pêché. La situation dans laquelle se trouve la rivière ici est inadmissible et scandaleuse. Il fallait la dénoncer.

C'est un amoncellement de carcasses de voitures, de vieux matériels agricoles et de déchets divers :

plastiques, tôles, fils de fer barbelé, planches et... des batteries de voiture qu'on ne voit pas sur l'image. Depuis août, date de la photo, la situation a encore empiré. Déjà, entre juin et août, le tas de planches que l'on voit au fond est apparu par exemple. C'est intolérable.

C'est évident que tous ces débris polluent la rivière, surtout les batteries, et de plus ils iront souiller les berges en aval lors d'une prochaine grosse crue qui emportera tout. Et que dire des embâcles que vont former tous ces déchets ! On parle de la beauté de nos cours d'eau, d'un pays sauvage, de tourisme pêche... Comment faire la promotion d'une région face à une situation comme celle-ci ? Quand je pense qu'il y a quelques années la rivière

était pleine de limons et qu'il fallait faire attention pour ne pas se couper les pieds sur les moules !

C'est un très mauvais exemple pour les autres riverains. En premier lieu, il faut verbaliser le responsable de ces dépôts. Ensuite, il faut dépolluer à ses frais et veiller à ce que le site reste propre.

Il y a quelques années, certains secteurs le long de la rivière ont été nettoyés par l'association « Coup de main », mais il faudrait faire ce travail à l'échelle du bassin versant. Avant tout, il faudrait une police de l'eau avec des moyens efficaces, notamment humains. Si ses agents étaient plus nombreux, ils pourraient être plus présents sur le terrain et ils rencontreraient des pêcheurs qui leur indiqueraient

où se situent les sites problématiques le long de la rivière. Les garde-pêche non plus ne sont pas assez nombreux (deux avant pour un seul aujourd'hui). Il y a une nouvelle loi Pêche. C'est à l'État de la faire respecter et de prendre ses responsabilités en y mettant les moyens nécessaires.

Alain Juppe, ancien garde pêche particulier pour l'AAPPMA' d'Ambert

¹ Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques





Caloptéryx vierge (Calopteryx virgo)



Lamproie de planer (Lampetra planeri)



Chevreuil (Capreolus capreolus)



Paon du jour (Inachis io)



Limace (Arion rufus)



Truite fario (Salmo trutta fario)

© Kilpéric Louche, 2009

... au fil de la Dore

Faune de la vallée de la Dore

Je voulais montrer la vie qui gravite autour de la rivière. Une vie à la fois très présente et plurielle, bien illustrée par la faune.

En faisant mon travail de technicien de rivière, j'observe ces représentants de la faune qui m'indiquent aussi que la qualité de cette vallée tient à la diversité de ses milieux. Par exemple, la lamproie de Planer est devenue une espèce rare, non pas parce qu'elle est particulièrement menacée par la pollution mais plutôt par la disparition de son habitat.

Je crois que ce potentiel (faune-habitats) perdurera dans les années à venir. Il y a aujourd'hui un mouvement de mise en place de contrats territoriaux axés sur l'eau dans la vallée qui le favorisera.

Tous les thèmes sont plus ou moins interconnectés entre eux. Il y a ce qui se voit mais aussi l'eau qui est en dessous. Une présence invisible qui, par exemple, garantit le développement de la ripisylve¹, elle-même pourvoyeuse de nourriture et d'ombre pour les communautés animales. Une ripisylve qui, favorisant le maintien des berges, évite l'élargissement trop important du cours d'eau et du même coup des étiages trop sévères en été. Cet échantillon d'espèces présentées ici est assez facilement observable. Chacun peut s'émerveiller de la rencontre avec une plante ou un animal, même commun : on est toujours content d'apercevoir un chevreuil ! Prenons conscience que si pour certains d'entre nous une telle observation est banale, pour beaucoup de personnes vivant en milieu urbain c'est un émerveillement.

S'il faut parfois intervenir pour corriger ce qui a été fait dans le passé et qui nuit par exemple à la dynamique actuelle du cours d'eau, la Dore garde un réel potentiel sous-jacent, même s'il a été un peu déprécié. On connaît bien le type de mesures à prendre, si problème il y a, il

n'est pas technique, il est d'ordre décisionnel : il faut une prise de conscience et de position forte de la part de nos élus. Il est nécessaire qu'ils se tournent vers l'eau et la rivière. Il faut que tout le monde comprenne l'étroite relation qu'il y a entre l'eau du robinet et l'eau de la rivière...

Le Parc fait un travail de communication et ça commence par là pour que les choses changent. La police de l'eau (DDT²) essaye de motiver les élus et les collectivités afin de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de contrats territoriaux, futurs outils de gestion qui auront des missions complètes (habitat, morphologie, assainissement). Mais pour atteindre les objectifs fixés par la DCE³ il manque encore de maîtrise d'ouvrage pour nos cours d'eau. Les agences de l'eau encouragent les initiatives et apportent des aides financières. La CLE⁴ a un rôle prépondérant, mais il n'est pas sûr qu'il y ait suffisamment de compréhensions des enjeux entre les différents acteurs. Les élus ont un rôle clé, aussi ce qui doit être clarifié c'est ce qui est prioritaire pour l'eau et ce qui est prioritaire pour nos

territoires. Il y a parfois des intérêts différents et même contradictoires. Il faut trouver des compromis et après impulser. On est dans une période charnière. Si l'implication de tous les acteurs est forte, la vallée peut retrouver et valoriser son patrimoine naturel qui est un atout majeur pour tous les habitants du bassin versant.

Kilpéric LOUCHE, technicien de rivière

- 1 Forêt longeant un cours d'eau et soumise à ses crues
- 2 Direction Départementale des Territoires (depuis le 01.01.10) : service d'État de la police de l'eau entre autres
- 3 Directive Cadre Européenne qui fixe les objectifs d'atteinte de bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015
- 4 Commission Locale de l'Eau



REGARD D'HABITANT



© Christian Mondanel, octobre 1996

... au fil de la Dore

Moulin dans la vallée des Darots, Aubusson- d'Auvergne

Je vais régulièrement me promener dans cette vallée pour y faire des photos. C'est un endroit que je trouve pittoresque et photogénique.

Les ruines d'un vieux moulin sont présentes en arrière-plan de l'image et, au premier plan, j'ai donné une place importante à l'eau qui est mon sujet photographique de prédilection. L'eau magnifie les paysages et apporte beaucoup pour la beauté et pour l'esthétique de ce lieu. Je n'aimerais pas que ce paysage change. Si un jour les plantations environnantes sont exploitées, j'espère que d'autres arbres seront plantés et de préférence des feuillus.

Si les arbres disparaissaient, l'eau de ruissellement et le ravinement pourraient être plus importants et apporter plus de matériaux à la rivière. La valeur paysagère de ce site est incontestable et il faut le faire connaître sans forcément y réaliser des aménagements.

Il faut intervenir pour ne rien faire... C'est-à-dire qu'il faut préserver le caractère « naturel » de ce lieu et empêcher les interventions humaines.

C'est peut-être aux communes avec le concours technique et financier du parc Livradois-Forez de prendre en charge les mesures de protection. Il faut mener des actions globales, sans doute à une échelle plus grande, celle du bassin versant de la Dore par exemple.

Christian Mondanel, enseignant en retraite

